

DR

BOREX

Les plus grands Daturas de la région

Les imposantes plantes de Giuseppe Maggioli mesurent trois mètres de hauteur. **PAGE 4**

RÉGION

PRANGINS Le site des antennes émettrices de la Confédération est à vendre. Protection civile, espace culturel, entreprise de construction, tous s'y intéressent.

De nombreux repreneurs potentiels



Une première salle principale où l'on découvre au sol les traces de machines.



Vue plongeante d'un escalier pour le moins raide.



Une seconde salle pleine de vieux récepteurs inutilisés. PHOTOS CÉDRIC SANDOZ

RODOLPHE HAENER
rhaener@lacote.ch

Il y avait foule, vendredi matin à Prangins, lors de la visite guidée des bâtiments que la Confédération s'apprête à mettre en vente sur l'emplacement des antennes émettrices, le long de la route de l'Etraz. Foule, oui, mais pas de passants «désintéressés». Au contraire, des acquéreurs potentiels. A commencer par le village de Prangins, commune territoriale du site en question. Une délégation de trois représentants de la Municipalité, dont le syndic François Bryand, s'était déplacée. «*Il s'agit de se faire une idée de l'état du bâtiment*», explique ce dernier. Et justement, l'état des infrastructures a fait parler durant toute la visite. De fait, le bâtiment n'est certes pas en ruine, mais de gros travaux sont à prévoir. Des acquéreurs potentiels les estiment à plus de 2 millions de francs. Pas anodin.

Car oui, il faudra désamianter, mais aussi colmater ici ou là, puisque les infiltrations d'eau sont nombreuses. Et il faudra surtout tout jeter. En effet, l'infrastructure est vendue «en l'état», comprenez avec ses appareils à l'intérieur. Il incombera au futur propriétaire de s'en accommoder, ou de tout démanteler. D'imposants anciens émetteurs, mais aussi des couloirs de machines électriques et d'armoires idoines donnent un petit air d'ex-URSS. Pourtant, des 28 antennes qui entourent cet immeuble rose de trois étages, une infime partie demeurera active, et l'acquéreur ne pourra pas se soustraire à une servitude en faveur de la Confédération pour que cette dernière puisse continuer d'utiliser ce matériel.

Contraintes de taille

Première interrogation pour la commune de Prangins: comment s'assurer du reclassement rapide de cette zone agricole? Sur place, on s'interroge. Nathalie Geibel, agente immobilière pour la Confédération et chargée de cette vente si particulière, semble laisser penser que des signaux favorables auraient été reçus du Service du développement territorial du canton de Vaud. Une condition sine qua non pour que Prangins s'implique plus avant dans la négociation. Deuxième interrogation: selon les plans de zone, raser les bâtiments impliquerait de reconstruire à l'identique. Deux contraintes majeures, donc.

Un souci qui semble pourtant ne pas troubler la Protection civile du district de Nyon, qui avait repéré depuis longtemps cet immeuble. «*Pour nous, ce serait idéal. Nous pourrions notamment y stocker notre matériel et nos véhicules*», explique Gérard Produit, président du Comité de direction. L'organisation de la protection pourrait ainsi n'avoir point besoin du moindre reclassement de la zone. De même, il pourrait utiliser les civilistes pour remettre un peu d'ordre dans le bâtiment.

Lieu culturel?

Une autre institution de la région semble particulièrement intéressée: la Fondation Esp'Asse, qui est passée experte dans la rénovation d'anciennes friches industrielles pour proposer des locaux. C'est, pour mémoire, l'Esp'Asse qui a redonné vie, il y a une vingtaine d'années, à l'ancienne usine Stellram, située à la route de l'Etraz à Nyon. Et où se trouve désormais une cinquantaine de locataires, dont bien sûr de nombreux artistes, mais aussi l'association Pro-Jet, qui aide les jeunes en rupture professionnelle. «*Un tel espace, 14 000 m², dans cette région, c'est très intéressant pour nous. Nous avons vu qu'il y a une très forte demande pour des locaux. Et puis, avec notre expérience, je peux dire que l'état de ce bâtiment ne nous fait pas peur*», commente Jean-Claude Bouvrot, président de la Fondation Esp'Asse.



«Pour nous, ce serait idéal. Nous pourrions notamment y stocker notre matériel et nos véhicules.»

GÉRARD PRODUIT PRÉSIDENT DE LA PROTECTION CIVILE DU DISTRICT DE NYON

L'EVAM ne viendra pas

Enfin, un autre acquéreur potentiel a fait le déplacement: l'entreprise de construction Challande, basée à Chantemerle, à Nyon. Qui voit en ce site une parcelle qui pourrait s'avérer très utile pour le développement de l'entreprise.

Quant au Canton, il ne se dit pas intéressé par ce site, que ce soit pour un centre de migrants ou un centre de détention.

Rappelons encore qu'un premier délai est fixé au 1er septembre par la Confédération pour que les intéressés se fassent connaître. A partir de cette date, tout sera affaire de négociations.

DES MACHINES ET DES SALLES COULOIRS

Vétuste et un peu surréaliste. Dans le bâtiment, de vieilles machines massives sont posées dans de gigantesques salles quasi vides. Une multitude de petites salles se succèdent, ainsi que de longs couloirs. Au 1er étage, une cuisine, ou ce qu'il en reste, puis une enfilade de pièces. Au 2e, un accès à la terrasse où se trouvent, notamment, deux antennes de téléphonie mobile Swisscom. Au sous-sol, de la tuyauterie à perte de vue. Un site totalement grillagé.

TRIBUNAL Médecin de famille, avec sept enfants, marié trois fois, il risque une peine de prison pour attouchements.

Un père accusé d'actes d'ordre sexuel sur sa cadette

La parole d'une fille accusant son père d'attouchements face à celle de son père qui ne les considère par comme ayant un caractère sexuel: voilà en substance les tenants du procès pénal qui s'est tenu vendredi au Tribunal d'arrondissement de La Côte, à Nyon.

Les faits incriminés se sont déroulés au domicile du père, qui accueillait ses enfants – issus d'un second mariage – un week-end sur deux, entre juillet 2007 et le 8 juillet 2011. Grégoire* est accusé d'avoir touché sa fille Sonia*, alors âgée entre 10 et 13 ans, «au niveau des seins et des fesses, en général par-dessus les habits». Elle précise que c'était aussi sur peau et sexe nus. C'est lors d'un camp, en discutant avec d'autres personnes, qu'elle réalise que les gestes de son père sont considérés comme déplacés. «*Je reconnais avoir donné des tapettes sur ses fesses en signe d'encouragement et d'avoir touché ses seins du revers de la main, mais je ne les ai jamais caressés*, répond-il à la juge. *Mes gestes se voulaient valorisants pour elle.*» Il ne comprend pas comment ces gestes ont pu être interprétés avec une connotation sexuelle.

Un frère aussi attoucheur

Grégoire est également accusé de violation du devoir d'assistance ou d'éducation. Sonia a porté plainte contre son frère pour des actes similaires. La procédure est en cours au tribunal des mineurs, mais il a déjà reconnu certains gestes.

Au début de l'année, Grégoire écrit une lettre d'excuse à sa fille, qui ne la ressent pas comme telle. «*J'avais un sentiment de colère en la lisant, car il m'a dit qu'il me pardonnait pour ce procès.*» Et, s'adressant à son père: «*Ça m'a prouvé que rien n'a changé et que tu n'as pas compris ce que je te reproche. Tu n'as pas vu ma souffrance et ça, je te le reproche.*» Le procureur demande à l'adolescente ce qu'elle ressent: «*Je me suis sentie utilisée. D'un côté, j'étais dénigrée car il me disait que je n'étais pas jolie, grosse, et, d'un autre, il me touchait. Il me regardait comme une femme et non comme sa fille*». Une contradiction où elle se sent perdue et ne sait pas quoi faire.

La sexualité du père a été évoquée à de nombreuses reprises. Notamment ses exploits racontés à ses enfants, ou quand ces derniers devaient parfois ôter le DVD porno du lecteur avant de pouvoir regarder un dessin animé de leur âge. Et aussi la banalisation de l'attitude déplacée du frère et d'un autre garçon envers sa fille et son manque de devoir de protection en tant que père.

Depuis quelques années, Sonia souffre de troubles alimentaires, du sommeil, éprouve des difficultés dans ses relations avec des garçons et envisage de reprendre contact avec sa psychologue, «*car je n'arriverai pas à m'en sortir seule*».

Peine privative requise

Les témoins du plaignant – sa sœur, une amie, son fils et sa fille issus d'un premier mariage (il a sept enfants) – disent n'avoir jamais vu de gestes déplacés et ne comprennent pas les accusations.

Dans sa plaidoirie, le procureur a déclaré que «*le Ministère public considère que Sonia est crédible*». Il a également ajouté que «*dans notre société, un père ne touche pas les seins et les fesses de sa fille pour lui prouver son amour. La connotation de ses actes ne fait aucun doute. En tant que médecin, il sait qu'il doit faire attention à ses gestes, surtout envers une femme ou un enfant.*» L'avocate de la plaignante a souligné qu'à aucun moment un adulte n'a décelé la détresse de sa cliente qui a osé briser un tabou. Elle réclame 40 000 francs pour tort moral.

Quant au défenseur de Grégoire, il a parlé du manque de jugement de son client, que ce dernier a réalisé qu'il avait été inadéquat avec sa cadette et regrette n'avoir jamais eu d'écho favorable à ses multiples demandes de médiation.

Le procureur a requis une peine privative de 18 mois avec un sursis de 3 ans. Jugement jeudi. **FMO**

**Prénoms d'emprunt*